

BORDEREAU DE SUIVI DÉCHETS AMIANTE LIÉE D'UN PARTICULIER

ANNEE
2025

DÉCHÈTERIE	APPORTEUR	CENTRE DE TRANSIT
Déchèterie :	Nom :	SARL PATRICK TUBERT CENTRE DE TRI CHEMIN DE CHARLEMAGNE 66200 ELNE CAP N° HK275-HEK-T- 2412347 Du lundi au vendredi : 08h-12h. Du lundi au vendredi : 13h-16h.
EPCI :	Adresse :	Poids :
Gardien :	Ville :	
Type de déchets amiantés : <input type="checkbox"/> Plaque fibrociment <input type="checkbox"/> Tubes, canalisations <input type="checkbox"/> Autres, préciser :	Téléphone : -j'atteste avoir reçu le(s) kits(s) de protection individuelle -je m'engage à porter le kit de protection individuelle	
Poids estimé :		
Date : Visa Gardien	Date : Signature apporteur	Date : Visa réception



Bon de prise en charge AMIANTE des particuliers

VOUS AVEZ DES DÉCHETS D'AMIANTE LIÉE ?



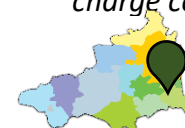
VOTRE COLLECTIVITÉ ET LE **Sydetom66** VOUS PROPOSENT
UNE SOLUTION GRATUITE !

L'AMIANTE : UN MATÉRIAU DANGEREUX ET UN DÉCHET RÉGLEMENTÉ !

Lorsque ses fibres sont libérées, l'amiante est **dangereuse pour la santé**. Son caractère cancérogène explique son **interdiction** dans les constructions **depuis 1997**. C'est pourquoi il faut faire preuve de prudence en **s'interdisant de casser, percer ou frotter les déchets d'amiante**.

Ceux-ci doivent être **confiés à une entreprise spécialisée et agréée** pour son élimination. **Dans votre secteur, l'entreprise SARL Patrick TUBERT à ELNE a en charge cette réception.**

UNE SOLUTION LOCALE :



En tant que particulier, dans le cadre de vos travaux, vous pouvez **bénéficier d'une élimination gratuite de vos déchets amiantés** (plaques, tubes...) dans la limite :

-1 apport par mois

- maxi 250 kg

La procédure démarre dans votre déchèterie.



Rendez-vous dans votre déchèterie pour vous identifier et compléter le bordereau de suivi !



DÉPOSER DE L'AMIANTE LIÉE – MODE D'EMPLOI :

Étape 1 : Rendez-vous en déchèterie, récupérez le Kit EPI (équipements individuels de protection) et le bordereau.

Étape 2 : Équipez-vous du kit de protection, démontez votre amiante, chargez votre remorque.

Étape 3 : Présentez-vous dans votre déchèterie avec votre carte d'accès et le bordereau. Mettez-vous en relation avec le gardien pour :

- Vérifier la nature de vos déchets. Seuls sont acceptés les déchets d'amiante liée provenant de matériaux de construction inertes ayant conservé leur intégrité (plaques de toitures, conduits de ventilation ou de fluide, dalles).
- Estimer le poids de votre apport qui ne pourra pas dépasser 250 kg.
- Compléter avec le gardien de la déchèterie le bordereau d'identification en mentionnant vos coordonnées.
- Signer le bordereau.

Étape 4 :

Avec le bordereau complété et signé, et sous les conseils du gardien, déplacez-vous sur le site agréé pour déposer vos déchets d'amiante liée.

Il est impératif de venir à deux pour décharger les déchets amiantés (pas d'aide sur place).

Étape 5 : Arrivé sur site vous vous présentez à l'accueil avec le bordereau, et suivez attentivement les consignes de sécurité de l'entreprise en matière de protection (se rééquiper avec le kit fourni), de conditionnement et de dépôt.

Déchets refusés

Amiante libre et friable (flocages, calorifugeages, ...).
Pour ce type d'amiante, vous devez faire appel à une société spécialisée.



Déchets acceptés

Plaques ondulées ardoises, canalisations et tuyaux en fibrociment, dalles
Dans la limite de 250 Kg par mois.



CENTRE DE TRANSIT

SARL Patrick TUBERT CENTRE DE TRI

Chemin de Charlemagne 66200 ELNE

Contact : 04.68.22.08.59

(Du lundi au vendredi De 08h-12h et de 13h-16h)



DU DOMICILE AU DÉPÔT, N'OUBLIEZ PAS VOTRE SÉCURITÉ !



Portez des Equipements de Protection Individuelle (EPI) de type : masque antipoussière FFP3, gants, combinaison étanche jetable, lunettes de protection... préalablement acquis par vos soins.

Mouillez les déchets d'amiante afin d'éviter l'envol de poussières.

Démontez les pièces sans les casser, percer ni scier.

Privilégiez le transport en remorque.

Pensez également à préserver votre entourage.

Venez accompagnés pour décharger les déchets (2 personnes maxi).

